REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES FINANCES
Direction Générale des Etudes
et de la Législation Fiscales

ef 3423

19 DEC. 2016

NOTE COMMUNE N° 33 /2016

O B J E T : Aide mémoire des textes législatifs et réglementaires en matière fiscale parus au JORT durant l'année 2015.

La matière fiscale a connu de nouvelles modifications à caractère législatif et réglementaire durant l'année 2015.

Dans le but de permettre aux agents de l'administration fiscale d'accéder facilement à ces modifications et de garantir une bonne application de la législation fiscale dans le temps, la liste jointe en annexe à la présente note fait état, sauf erreur ou omission, des textes parus durant l'année 2005 et se rapportant à la matière fiscale et à l'organisation de l'administration fiscale.

LE DIRECTEUR GENERAL DES ETUDES ET DE LA LEGISLATION FISCALES

SIHEM BOUGHDIRI NEMSIA

Annexe à la Note Commune N°33 /2016

Nature des textes	Numéro du JORT	Objet
- **I-Lois**	**21**	- Loi n° 2015-1 du 12 mars 2015, portant approbation du mémorandum d'accord conclu le 29 août 2014 et de la convention de prêt conclue le 8 septembre 2014 entre le gouvernement de la République Tunisienne et l'Union Européenne.
	22	- Loi n° 2015-2 du 16 mars 2015, portant approbation de la convention de prêt conclue en date du 24 juin 2014 entre le gouvernement de la République Tunisienne et le fonds arabe pour le développement économique et social (FADES) pour la contribution au financement du projet « barrage Mellègue supérieur », - Loi n° 2015-3 du 16 mars 2015, portant approbation d'un échange de notes entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement du Japon concernant le financement du projet de protection du bassin d'Oued Medjerda des inondations et de la convention de prêt entre le gouvernement de la République Tunisienne et l'agence japonaise de coopération internationale.
	23-24	- Loi n° 2015-4 du 16 mars 2015, fixant les exonérations de la taxe à l'occasion du départ de Tunisie , - Loi n° 2015-5 du 16 mars 2015, portant approbation de la convention de garantie conclue le 26 juin 2014, entre le gouvernement de la République Tunisienne et la société internationale islamique de financement du commerce, relative à la convention de Mourabaha conclue entre la société tunisienne de sidérurgie et la

Nature des textes	Numéro du JORT	Objet
		société précitée pour le financement des importations de matières premières.
	30	- Loi n° 2015-6 du 10 avril 2015, portant approbation du contrat de financement conclu le 19 juin 2014 entre le gouvernement de la République Tunisienne et la banque européenne d'investissement, pour la contribution au financement du projet de modernisation des établissements scolaires, - Loi n° 2015-7 du 10 avril 2015, portant approbation de la convention de prêt conclue le 19 décembre 2014 entre le gouvernement de la République Tunisienne et l'institut allemand de crédit pour la reconstruction (KFW) pour la contribution au financement du projet de modernisation des établissements scolaires.
	35	- Loi n° 2015-8 du 27 avril 2015, portant approbation d'un échange de notes entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement du Japon relatif au financement du projet de construction d'une centrale électrique à cycle combine à Radès « C » et la lettre de garantie du crédit relative à la convention signée entre l'agence japonaise de coopération internationale et la société tunisienne d'électricité et de gaz le 17 juillet 2014 , - Loi n° 2015-9 du 27 avril 2015, portant approbation de la convention de garantie conclue le 20 novembre 2014, entre le gouvernement de la République Tunisienne et la société internationale islamique de financement du commerce, relative à la convention de Mourabaha conclue entre la société tunisienne des industries de raffinage et ladite société pour le financement des importations de pétrole brut et de produits pétroliers,

Nature des textes	Numéro du JORT	Objet
		- Loi n° 2015-10 du 27 avril 2015, portant approbation de l'accord de prêt conclu le 28 novembre 2014, entre le gouvernement de la République Tunisienne et la banque Africaine de développement relatif au financement du projet de développement agricole intégré de Gabès II.
	36	- Loi n°2015-11 du 27 avril 2015, portant régularisation de la situation des bâtiments édifiés en violation des permis de bâtir .
	40	- Loi organique n° 2015-13 du 18 mai 2015, portant approbation de l'accord sur le transport routier des personnes et des marchandises entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République de Serbie, - Loi n° 2015-14 du 18 mai 2015, portant approbation de la convention conclue le 8 avril 2014, entre le gouvernement de la République Tunisienne et le fonds Koweïtien de développement économique Arabe relative à l'amendement de la convention de prêt conclue le 7 mai 2013, entre le gouvernement de la République Tunisienne et ledit fonds pour la contribution au financement du projet de « développement du réseau de transport et de distribution du gaz naturel », - Loi n° 2015-15 du 18 mai 2015, portant approbation de la convention de prêt conclue le 12 novembre 2014, entre le gouvernement de la République Tunisienne et le fonds international de développement agricole pour la contribution au financement du projet de développement agro-pastoral et des filières associées dans le gouvernorat de Médenine, - Loi n° 2015-16 du 18 mai 2015, portant approbation du protocole financier conclu le 10 mars 2015 entre le

Nature des textes	Numéro du JORT	Objet
		gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire relatif à l'octroi d'un prêt au profit de la République Tunisienne , - Loi n° 2015-17 du 18 mai 2015, portant approbation de l'accord de prêt conclu le 8 octobre 2014, entre la République Tunisienne et la banque internationale pour la reconstruction et le développement pour le financement du programme de développement urbain et gouvernance locale.
	44	- Loi n° 2015-18 du 2 juin 2015, portant modification de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, relative à la loi de finances pour l'année 2014.
	45	- Loi n° 2015-19 du 2 juin 2015, portant approbation du contrat de garantie à première demande conclu à Tunis le 19 décembre 2013, entre le gouvernement de la République Tunisienne et la Banque Européenne d'Investissement relatif au prêt global accordé à la caisse des prêts et de soutien aux collectivités locales, - Loi n° 2015-20 du 2 juin 2015, portant approbation de la convention de prêt conclue le 25 novembre 2014, entre le gouvernement de la République Tunisienne et l'agence Française de développement pour la contribution au financement du programme d'assainissement des quartiers populaires , - Loi n° 2015-21 du 2 juin 2015, portant approbation de l'accord de garantie du prêt complémentaire conclu le 19 août 2014, entre la République Tunisienne et la banque internationale pour la reconstruction et le développement pour le financement additionnel du projet d'approvisionnement en eau potable dans le milieu urbain.

Nature des textes	Numéro du JORT	Objet
	53	- Loi n° 2015-23 du 24 juin 2015, portant approbation du contrat de financement conclu à Tunis le 19 décembre 2013, entre le gouvernement de la République Tunisienne et la banque européenne d'investissement pour la contribution au financement du projet de dépollution intégrée du Lac de Bizerte , - Loi n° 2015-24 du 24 juin 2015, portant approbation de l'accord de prêt conclu le 19 août 2014, entre le gouvernement de la République Tunisienne et la banque internationale pour la reconstruction et le développement pour le financement du troisième projet de développement des exportations.
	63	- Loi organique n° 2015-26 du 7 août 2015, relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent .
	66	- Loi n° 2015-27 du 18 août 2015, portant approbation de la lettre de garantie de l'Etat relative au prêt objet de la convention conclue entre la société tunisiennede l'air et un groupe de banques étrangères pour l'acquisition d'un avion « AIRBUS A330-200 », - Loi n° 2015-28 du 18 août 2015, portant approbation de la lettre de garantie de l'Etat relative au prêt objet de la convention conclue entre la société tunisienne de l'air et un groupe de banques étrangères pour l'acquisition d'un avion « AIRBUS A320-214 », - Loi n° 2015-29 du 18 août 2015, portant approbation de la lettre de garantie de l'Etat relative au prêt objet de la convention conclue entre la société tunisienne de l'air et un groupe de banques étrangères pour l'acquisition d'un avion « AIRBUS A330-200 » .

Nature des textes	Numéro du JORT	Objet
	67	- Loi n° 2015-30 du 18 août 2015, portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015 , - Loi n° 2015-31 du 21 août 2015, relative au renforcement de la solidité financière de la Banque de l'Habitat et la Société Tunisienne de Banque.
	68	- Loi n° 2015-32 du 17 août 2015, portant fixation des emplois supérieurs conformément aux dispositions de l'article 78 de la Constitution, - Loi n° 2015-33 du 17 août 2015, portant fixation des emplois civils supérieurs conformément aux dispositions de l'article 92 de la constitution, - Loi n° 2015-34 du 20 août 2015, portant approbation de la convention de prêt conclue le 17 mars 2015, entre le gouvernement de la République Tunisienne et le Fonds Koweïtien de Développement Economique Arabe pour la contribution au financement du projet « route périphérique X20 deuxième tranche » , - Loi n° 2015-35 du 20 août 2015, portant approbation de l'accord de coopération financière au titre de l'année 2012, entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne.
	77-78	- Loi n° 2015-36 du 15 septembre 2015, relative à la réorganisation de la concurrence et des prix .
	79	- Loi organique n° 2015-37 du 22 septembre 2015, relative à l'enregistrement et au dépôt légal, - Loi n° 2015-39 du 22 septembre 2015, relative à l'extension des dispositions de la loi n° 85-16 du 8

Nature des textes	Numéro du JORT	Objet
		mars 1985, fixant le régime de retraite des députés aux membres de l'assemblé nationale constituante.
	84	- Loi n° 2015-40 du 16 octobre 2015, portant approbation de la rétrocession à l'Etat de l'emprunt obligataire émis par la banque centrale de Tunisie, sur le marché financier américain assorti de la garantie de l'agence des Etats Unis pour le développement international, objet des accords conclus entre la banque centrale de Tunisie et un groupe d'établissements financiers étrangers, - Loi n° 2015-41 du 16 octobre 2015, portant approbation de la convention d'istisnaâ conclue le 6 avril 2015, entre le gouvernement de la République Tunisienne et la banque islamique de développement et relative au financement du projet d'amélioration de la desserte en eau potable en milieu rural dans le gouvernorat de Bizerte, - Loi n° 2015-42 du 16 octobre 2015, portant approbation de la convention de prêt conclue le 6 avril 2015, entre le gouvernement de la République Tunisienne et la banque islamique de développement relative au financement du projet d'amélioration de la desserte en eau potable en milieu rural dans le gouvernorat de Bizerte .
	88	- Loi organique n° 2015-43 du 3 novembre 2015, portant approbation de la convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, - Loi organique n° 2015-44 du 3 novembre 2015, portant approbation du protocole à l'accord Euro-

Nature des textes	Numéro du JORT	Objet
		Méditerranéen établissant une association entre la République Tunisienne, d'une part et la communauté européenne et ses Etats membres d'autre part, concernant un accord-cadre entre la République Tunisienne et l'Union Européenne relatif aux principes généraux de la participation de la République Tunisienne aux programmes de l'union, - Loi organique n° 2015-45 du 3 novembre 2015, portant approbation de l'accord cadre de coopération commerciale et économique conclu entre le gouvernement de la République Tunisienne et le marché commun de l'Amérique du Sud (MERCOSUR),
	95	- Loi organique n° 2015-46 du 23 novembre 2015, modifiant et complétant la loi n° 75-40 du 14 mai 1975, relative aux passeports et aux documents de voyage, - Loi n° 2015-47 du 23 novembre 2015, autorisant l'Etat à souscrire à la quatrième augmentation générale du capital de la banque islamique de développement, - Loi n° 2015-48 du 23 novembre 2015, portant approbation de l'accord de prêt conclu le 2 octobre 2015, entre la République Tunisienne et la banque internationale pour la reconstruction et le développement relatif au financement du projet des corridors de transport routier.
	96	- Loi n° 2015-49 du 27 novembre 2015, relative aux contrats de partenariat public privé.
	98	- Loi organique n° 2015-50 du 3 décembre 2015, relative à la Cour constitutionnelle.
	100	- Loi n° 2015-51 du 15 décembre 2015, portant

Nature des textes	Numéro du JORT	Objet
		approbation de l'accord de prêt conclu le 19 novembre 2015, entre la République Tunisienne et la banque africaine de développement relatif au financement du programme d'appui au développement régional et à la création d'emploi (PADRCE).
	102	- Loi n° 2015-52 du 21 décembre 2015, portant approbation de l'accord de prêt conclu le 2 octobre 2015, entre la République Tunisienne et la banque internationale pour la reconstruction et le développement pour le financement du programme de politique de développement pour la gouvernance, les opportunités et l'emploi.
	104	- Loi n° 2015-53 du 25 décembre 2015, portant loi de finances pour l'année 2016 .
-Présidence de la République	**22**	- Décret Présidentiel n° 2015-51 du 16 mars 2015, portant ratification du mémorandum d'accord conclu le 29 août 2014 et de la convention du prêt conclue le 8 septembre 2014 entre le gouvernement de la République Tunisienne et l'Union Européenne.
	25	- Décret Présidentiel n° 2015-62 du 26 mars 2015, portant ratification de la convention de prêt conclue en date du 24 juin 2014, entre le gouvernement de la République Tunisienne et le fonds arabe pour le développement économique et social (F.A.D.E.S) pour la contribution au financement du projet « barrage Mellègue supérieur », - Décret Présidentiel n° 2015-63 du 26 mars 2015, portant ratification d'un échange de notes entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement du Japon, concernant le financement du projet de protection du bassin d'Oued Medjerda des

Nature des textes	Numéro du JORT	Objet
		inondations conclu le 30 juin 2014 et de la convention de prêt entre le gouvernement de la République Tunisienne et l'agence japonaise de coopération internationale conclue le 17 juillet 2014.
	26	- Décret Présidentiel n° 2015-64 du 26 mars 2015, portant ratification de la convention de garantie conclue le 26 juin 2014, entre le gouvernement de la République Tunisienne et la société internationale islamique de financement du commerce, relative à la convention de Mourabaha conclue entre la société tunisienne de sidérurgie et la société précitée pour le financement des importations de matières premières.
	35	- Décret Présidentiel n° 2015-81 du 21 avril 2015, portant ratification de la convention de prêt conclue le 19 décembre 2014 entre le gouvernement de la République Tunisienne et l'institut allemand de crédit pour la reconstruction (KFW) pour la contribution au inancement du projet de modernisation des établissements scolaires , - Décret Présidentiel n° 2015-82 du 21 avril 2015, portant ratification du contrat de financement conclu le 19 juin 2014 entre le gouvernement de la République Tunisienne et la banque européenne d'investissement pour la contribution au financement du projet de modernisation des établissements scolaires .
	41	- Décret Présidentiel n° 2015-91 du 13 mai 2015 portant ratification d'un échange de notes entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement du Japon, relatif au financement du projet de construction d'une centrale électrique à cycle combine à Radès « C » et d'une lettre de garantie du crédit relative à la convention signée entre l'agence japonaise de coopération internationale et la société

Nature des textes	Numéro du JORT	Objet
		tunisienne d'électricité et de gaz le 17 juillet 2014 , - Décret Présidentiel n° 2015-92 du 13 mai 2015, portant ratification de la convention de garantie conclue le 20 novembre 2014, entre le gouvernement de la République Tunisienne et la société internationale islamique de financement du commerce, relative à la convention de Mourabaha conclue entre la société tunisienne des industries de raffinage et la société internationale islamique de financement du commerce pour le financement des importations de pétrole brut et de produits pétroliers, - Décret Présidentiel n° 2015-93 du 13 mai 2015, portant ratification de l'accord de prêt conclu le 28 novembre 2014, entre le gouvernement de la République Tunisienne et la banque Africaine de développement, relatif au financement du projet de développement agricole intégré de Gabès II .
	49	- Décret Présidentiel n° 2015-105 du 15 juin 2015, portant ratification de la convention de prêt conclue le 25 novembre 2014 entre le ouvernement de la République Tunisienne et l'agence Française de développement pour la contribution au financement du programme d'assainissement des quartiers populaires, - Décret Présidentiel n° 2015-106 du 15 juin 2015, portant ratification de l'accord de garantie du prêt complémentaire conclu le 19 août 2014 entre la République Tunisienne et la banque internationale pour la reconstruction et le développement pour le financement additionnel du projet 'approvisionnement en eau potable dans le milieu urbain, - Décret Présidentiel n° 2015-109 du 15 juin 2015, portant ratification du contrat de garantie à première demande conclu à Tunis le 19 décembre 2013 entre le gouvernement de la République Tunisienne et la

Nature des textes	Numéro du JORT	Objet
		Banque Européenne d'Investissement relatif au prêt global accordé à la caisse des prêts et de soutien aux collectivités locales.
	57-58	- Décret Présidentiel n° 2015-123 du 13 juillet 2015, portant ratification du contrat de prêt conclu à Tunis le 19 décembre 2013, entre le gouvernement de la République Tunisienne et la Banque Européenne d'Investissement pour la contribution au financement du projet intégré de dépollution du lac du Bizerte, - Décret Présidentiel n° 2015-124 du 13 juillet 2015, portant ratification l'accord de prêt conclu le 19 août 2014, entre le gouvernement de la République Tunisienne et la banque internationale pour la reconstruction et le développement pour le financement du troisième projet de développement des importations.
	68	- Décret Présidentiel n° 2015-154 du 21 août 2015, portant ratification de la lettre de garantie de l'Etat, relative au prêt objet de la convention conclue entre la société tunisienne de l'air et un groupe de banques étrangères pour l'acquisition d'un avion «AIRBUS A330-200 » , - Décret Présidentiel n° 2015-155 du 21 août 2015, portant ratification de la lettre de garantie de l'Etat, relative au prêt objet de la convention conclue entre la société tunisienne de l'air et un groupe de banques étrangères pour l'acquisition d'un avion «AIRBUS A320-214 », - Décret Présidentiel n° 2015-156 du 21 août 2015, portant ratification de la lettre de garantie de l'Etat, relative au prêt objet de la convention conclue entre la société tunisienne de l'air et un groupe de banques étrangères pour l'acquisition d'un avion « AIRBUS A330-200 ».

Nature des textes	Numéro du JORT	Objet
	71	- Décret Présidentiel n° 2015-162 du 2 septembre 2015, portant ratification de la convention de prêt conclue le 17 mars 2015, entre le gouvernement de la République Tunisienne et le fonds koweïtien pour le développement économique arabe pour la contribution au financement du projet "route ceinture X20 - deuxième partie ", - Décret Présidentiel n° 2015-163 du 2 septembre 2015, portant ratification de l'accord de coopération financière au titre de l'année 2012, entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne.
	89	- Décret Présidentiel n° 2015-228 du 3 novembre 2015, portant ratification de la rétrocession à l'Etat de l'emprunt obligataire émis par la banque centrale de Tunisie, sur le marché financier américain assorti de la garantie de l'agence des Etats-Unis pour le développement international, objet des accords conclus entre la banque centrale de Tunisie et un groupe d'établissements financiers étrangers, - Décret Présidentiel n° 2015-229 du 3 novembre 2015, portant ratification de la convention d'Istisnaâ conclue le 6 avril 2015, entre le gouvernement de la République Tunisienne et la banque islamique de développement et relative au financement du projet d'amélioration de la desserte en eau potable en milieu rural dans le gouvernorat de Bizerte, - Décret Présidentiel n° 2015-230 du 3 novembre 2015, portant ratification de la convention de prêt conclue le 6 avril 2015, entre le gouvernement de la République Tunisienne et la banque islamique de développement relative au financement du projet d'amélioration de la desserte en eau potable en milieu rural dans le gouvernorat de Bizerte.

Nature des textes	Numéro du JORT	Objet
	93	- Décret Présidentiel n° 2015-241 du 13 novembre 2015, portant ratification de la convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, - Décret Présidentiel n° 2015-242 du 13 novembre 2015, portant ratification du protocole à l'accord Euro-méditerranéen établissant une association entre la République Tunisienne d'une part et la communauté européenne et ses Etats membres d'autre part concernant un accord-cadre entre la République Tunisienne et l'Union Européenne, relatif aux principes généraux de la participation de la République Tunisienne aux programmes de l'Union, - Décret Présidentiel n° 2015-243 du 13 novembre 2015, portant ratification de l'accord - cadre de coopération commerciale et économique conclu entre le gouvernement de la République Tunisienne et le marché commun de l'Amérique du Sud (MERCOSUR).
	99	- Décret Présidentiel n° 2015-257 du 3 décembre 2015, portant ratification de l'accord de prêt conclu le 2 octobre 2015, entre la République Tunisienne et la banque internationale pour la reconstruction et le développement relatif au financement du projet des corridors de transport routier .
	100	- Décret Présidentiel n° 2015-259 du 15 décembre 2015, portant ratification de l'accord de prêt conclu le 19 novembre 2015, entre la République Tunisienne et la banque africaine de développement relatif au financement du programme d'appui au développement régional et à la création d'emploi (PADRCE).

Nature des textes	Numéro du JORT	Objet
	102	- Décret Présidentiel n° 2015-263 du 21 décembre 2015, portant ratification de l'accord de prêt conclu le 2 octobre 2015, entre la République Tunisienne et la banque internationale pour la reconstruction et le développement pour le financement du programme de politique de développement pour la gouvernance, les opportunités et l'emploi .
II - Décrets et arrêtés **-Ministère des Finances**	**3**	- Décret n° 2014-4556 du 30 décembre 2014, relatif à la prorogation du délai de régularisation de la situation douanière des véhicules automobiles et des motocycles bénéficiant du régime de la franchise totale des droits et taxes, au titre du retour définitif des tunisiens résidents à l'étranger .
	8	- Décret n° 2015-50 du 2 janvier 2015, portant modification du décret n° 91-1391 du 23 septembre 1991, relatif à l'institution d'un prélèvement à l'importation sur la poudre de lait , - Décret n° 2015-51 du 13 janvier 2015, relatif à la fixation des modalités d'organisation, de fonctionnement et des méthodes d'intervention du fonds de soutien des petites et moyennes entreprises, - Décret n° 2015-52 du 19 janvier 2015, portant approbation des modifications du décret n° 2006-1207 du 24 avril 2006, relatif à l'approbation du statut particulier du personnel du centre informatique du ministère des finances.
	9	- Arrêté du ministre de l'économie et des finances du 19 janvier 2015, portant publication des taux d'intérêt effectifs moyens et des seuils des taux d'intérêt excessifs correspondants.

Nature des textes	Numéro du JORT	Objet
	17	- Avis aux propriétaires de bijoux déposés au titre de prêts sur gage.
	20	- Arrêté du ministre de l'économie et des finances du 3 février 2015, fixant les règles et normes de gestion prudentielle applicables à la caisse des dépôts et des consignations .
	36	- Décret gouvernemental n° 2015-103 du 30 avril 2015, accordant à la société de gestion du complexe industriel et technologique de Kasserine les avantages prévus par les articles 51 bis, 52 et 52 bis du code d'incitation aux investissements, - Décret gouvernemental n° 2015-104 du 30 avril 2015, portant modification du décret n° 2011-512 du 9 mai 2011, accordant à la société du pôle de compétitivité de Sousse les avantages prévus par les articles 51 bis et 52 bis du code d'incitation aux investissements.
	40	- Décret gouvernemental n° 2015-145 du 12 mai 2015, portant répartition par article des crédits d'engagement et de paiement couverts par des ressources extérieures affectées pour l'année 2013 à l'intérieur de la neuvième partie « dépenses de développement sur ressources extérieures affectées », - Arrêté du ministre des finances du 12 mai 2015, portant augmentation des prévisions des crédits d'engagement et de paiement couverts par des ressources extérieures affectées aux projets et programmes de développement de l'Etat pour l'année 2013.

Nature des textes	Numéro du JORT	Objet
	43	- Décret gouvernemental n° 2015-221 du 21 mai 2015, modifiant le décret n° 2008-2553 du 7 juillet 2008, fixant les taux des redevances revenant au comité général des assurances et prévues par l'article 198 du code des assurances ainsi que leurs montants et les modalités de leur perception.
	46	- Décret gouvernemental n° 2015-252 du 1er juin 2015, portant transfert de crédits dans le cadre du budget de l'Etat, - Décret gouvernemental n° 2015-253 du 1er juin 2015, complétant le décret n° 96-1190 du premier juillet 1996, fixant les conditions et modalités d'application des dispositions du paragraphe 7.2 du titre II des dispositions préliminaires du tarif des droits de douane à l'importation, tel que promulgué par la loi n° 89-113 du 30 décembre 1989.
	48	- Décret gouvernemental n° 2015-390 du 8 juin 2015, portant modification du décret n° 2011-634 du 25 mai 2011, accordant à la société du pôle de compétitivité de Bizerte les avantages prévus par les articles 51 bis, 52 et 52 bis du code d'incitation aux investissements , - Décret gouvernemental n° 2015-391 du 8 juin 2015, portant modification du décret n° 2012-1698 du 4 septembre 2012 accordant à la société de gestion du parc industriel et technologique de Médenine les avantages prévus par les articles 51 bis, 52 et 52 bis du code d'incitation aux investissements , - Décret gouvernemental n° 2015-392 du 8 juin 2015, accordant à la société tunisienne de l'électricité et du gaz, les avantages fiscaux prévus par l'article 52 du code d'incitation aux investissements .

Nature des textes	Numéro du JORT	Objet
	51	- Décret gouvernemental n° 2015-476 du 17 juin 2015, portant modification du décret n° 2010-2211 du 6 septembre 2010 accordant à la société du pôle de compétitivité de Gafsa les avantages prévus par les articles 51 bis, 51 ter, 52 et 52 bis du code d'incitation aux investissements..
	57-58	- Décret gouvernemental n° 2015-781 du 13 juillet 2015, accordant à la société « Tunisia Steel Pipe » les avantages fiscaux prévus par l'article 52 du code d'incitation aux investissements, - Décret gouvernemental n° 2015-782 du 13 juillet 2015, portant modification du décret n° 2009-1331 du 28 avril 2009 et du décret n° 2012- 1699 du 4 septembre 2012, accordant à la société « Aérolia » les avantages prévus par les articles 52 et 52 bis du code d'incitation aux investissements.
	60	- Décret gouvernemental n° 2015-836 du 23 juillet 2015, accordant à la société « Afrique Acier » les avantages fiscaux prévus par l'article 52 du code d'incitation aux investissements.
	61	- Décret gouvernemental n° 2015-880 du 23 juillet 2015, modifiant le décret n° 2006-873 du 27 mars 2006, relatif aux conditions d'application des dispositions du premier chapitre du titre 5 du code des assurances pour les utilisateurs des véhicules terrestres à moteur non immatriculés dans l'une des séries d'immatriculation en usage en Tunisie, ainsi que les modalités d'établissement et de validité des documents justificatifs de l'existence du contrat d'assurance , - Décret gouvernemental n° 2015-881 du 23 juillet 2015, portant modification du décret n° 77-965 du 24 novembre 1977, portant application de la loi n° 77-54

Nature des textes	Numéro du JORT	Objet
		du 3 août 1977, portant institution d'un fonds de promotion du logement pour les salariés .
	62	- Arrêté du ministre des finances du 29 juillet 2015, portant création d'une recette municipale, à M'hamdia du gouvernorat de Ben Arous.
	63	- Décret gouvernemental n° 2015-968 du 6 août 2015, fixant le régime de rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration.
	65	- Décret gouvernemental n° 2015-1068 du 3 août 2015, modifiant le décret n° 98-1690 du 31 août 1998, fixant les modalités et les conditions de fonctionnement du fonds de garantie des risques à l'exportation.
	68	- Décret gouvernemental nº 2015-1096 du 20 août 2015, portant modification du décret n° 2014-4511 du 30 décembre 2014, relatif à la répartition des crédits du budget de l'Etat ouverts par la loi nº 2014-59 du 26 décembre 2014, portant loi de finances pour l'année 2015, telle que modifiée par la loi n° 2015-30 du 18 août 2015, portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015.
	75	- Décret gouvernemental n° 2015-1251 du 11 septembre 2015, complétant le décret n° 94-815 du 11 avril 1994, fixant les tarifs des droits de chancellerie , - Décret gouvernemental n° 2015-1252 du 11 septembre 2015, complétant le décret n° 2009-711 du 11 mars 2009, fixant les cas et les conditions d'octroi du régime de l'admission temporaire en exonération totale des droits et taxes à l'importation et les cas

Nature des textes	Numéro du JORT	Objet
		d'admission temporaire en exonération partielle des droits et taxes à l'importation, - Arrêté du ministre des finances du 11 septembre 2015, portant publication des taux d'intérêt effectifs moyens et des seuils des taux d'intérêt excessifs correspondants, - Arrêté du ministre des finances du 11 septembre 2015, portant création d'une recette municipale à la Chebba du gouvernorat de Mahdia .
	77-78	- Décret gouvernemental n° 2015-1282 du 14 septembre 2015, modifiant et complétant le décret n° 95-744 du 24 avril 1995, portant application des articles 88 et 89 de la loi n° 94-127 du 26 décembre 1994, portant loi de finances pour la gestion 1995, relatifs à la fixation des listes des matières premières et des produits nécessaires à la fabrication des équipements utilisés dans la maîtrise de l'énergie ou dans le domaine des énergies renouvelables et des équipements utilisés dans la maîtrise de l'énergie ou dans le domaine des énergies renouvelables.
	81	- Décret gouvernemental n° 2015-1376 du 5 octobre 2015, modifiant et complétant le du décret n° 95-197 du 23 janvier 1995, fixant les avantages fiscaux au profit des tunisiens résidents à l'étranger et les conditions de leur octroi.
	82	- Décret gouvernemental n° 2015-1384 du 5 octobre 2015, accordant à la société de gestion du parc industriel et technologique de Médenine l'avantage prévu par l'article 52 bis du code d'incitation aux investissements.

Nature des textes	Numéro du JORT	Objet
	90	- Arrêté du ministre des finances du 3 novembre 2015, portant délégation de la transmission des procès-verbaux constatant les infractions aux dispositions de la loi n° 2005-17 du 1er mars 2005, relative aux métaux précieux aux procureurs de la République auprès des tribunaux de première instance et de la conclusion des transactions s'y rapportant.
	92	- Décret gouvernemental n° 2015-1768 du 10 novembre 2015, modifiant le décret n° 97-1368 du 24 juillet 1997, relatif au régime fiscal des produits relevant des numéros 22.03 à 22.08 du tarif des droits de douanes, - Décret gouvernemental n° 2015-1769 du 10 novembre 2015, portant modification du numéro de la position tarifaire «Ex 39.09» de la liste n° 2 annexée au décret n° 95-1764 du 2 octobre 1995 et de la liste annexée au décret n° 2006-468 du 15 février 2006.
	97	- Arrêté du ministre des finances du 1er décembre 2015, modifiant l'arrêté du ministre des finances du 2 août 2013, portant révision des modes de paiement du droit de timbre fiscal dû sur certaines formules administratives .

Nature des textes	Numéro du JORT	Objet
	104	- Décret gouvernemental nº 2015-2604 du 29 décembre 2015, relatif à la répartition des crédits du budget de l'Etat ouverts par la loi nº 2015-53 du 25 décembre 2015, portant loi de finances pour l'année 2016 , - Décret gouvernemental n° 2015-2605 du 29 décembre 2015, relatif aux modalités et procédures d'octroi des avantages fiscaux prévus par les articles 31 et 75 de la loi n° 2015-53 du 25 décembre 2015, portant loi de finances pour l'année 2016.
- Présidence du Gouvernement	**2**	- Décret n° 2014-4516 du 22 décembre 2014, portant création des unités d'encadrement des investisseurs.
	4	- Décret n° 2014-4566 du 31 décembre 2014, portant ratification d'un mémorandum d'entente portant instauration d'un mécanisme de communication entre l'administration publique et le secteur privé dans le domaine du développement du climat administratif des affaires « agenda national des affaires », - Décret n° 2014-4568 du 31 décembre 2014, complétant le décret n° 2007- 1885 du 23 juillet 2007, fixant l'organisation administrative et financière de l'école nationale d'administration, - Décret n° 2014-4569 du 31 décembre 2014, portant approbation de la délibération du conseil d'administration de la banque centrale de Tunisie en date du 26 novembre 2014, relative à l'émission d'un emprunt obligataire au nom et au profit de l'Etat sur le marché financier international.
	9	- Décret n° 2015-215 du 29 janvier 2015, portant approbation de la délibération du conseil

Nature des textes	Numéro du JORT	Objet
		d'administration de la banque centrale de Tunisie en date du 27 janvier 2015, relative à l'approbation de l'amendement de la délibération en date du 26 novembre 2014 et autorisant l'augmentation du montant de l'émission d'un emprunt obligataire à réaliser par la banque centrale de Tunisie au nom et au profit de l'Etat sur le marché financier international de sept cent cinquante millions de dollars américains à mille millions de dollars américains.
	74	- Décret gouvernemental n° 2015-1224 du 17 août 2015, modifiant et complétant le décret n° 2013-3304 du 12 août 2013, portant fixation des modalités de la prise en charge par l'Etat des cotisations au titre des régimes de retraite, d'allocations de vieillesse, d'invalidité et des survivants et sa base de calcul dans le cadre de la régularisation de la situation des bénéficiaires de l'amnistie générale.
	92	- Décret gouvernemental n° 2015-1767 du 10 novembre 2015, complétant le décret n° 85-1025 du 29 août 1985, fixant la liste des établissements publiques à caractère industriel et commercial et des sociétés nationales dont les personnels sont affilés à la caisse nationale de retraite et de prévoyance sociale .
	101	- Décret gouvernemental n° 2015-2217 du 11 décembre 2015, fixant le régime de rémunération des chefs d'établissement et des entreprises publics et des sociétés à majorité publique.

Nature des textes	Numéro du JORT	Objet
- **Ministère des Affaires Etrangères**	**4**	- Décret n° 2014-4571 du 31 décembre 2014, portant ratification de l'accord de coopération économique et technique entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République populaire de chine .
- **Ministère du Développement et de la Coopération Internationale**	**4**	- Décret n° 2014-4589 du 31 décembre 2014, portant ratification de la convention de financement relative au « Projet d'appui à la gouvernance environnementale locale de l'activité industrielle à Gabès (PGE - Gabès) » conclue le 19 septembre 2014 entre le gouvernement de la République Tunisienne et la commission Européenne.
-**Ministère de l'Intérieur**	**69**	- Arrêté du ministre de l'intérieur et du ministre des finances du 3 août 2015, fixant les modalités de calcul des subventions globales non affectées mentionnées à l'article 6 du décret n° 2014-3505 du 30 septembre 2014.
	91	- Décret gouvernemental n° 2015-1739 du 10 novembre 2015, fixant les conditions d'application des dispositions du 2ème sous-paragraphe de l'article 16 de la loi n° 75-35 du 14 mai 1975, portant loi organique du budget des collectivités locales.
- **Ministère du Commerce**	**46**	- Décret gouvernemental n° 2015-307 du 1er juin 2015, portant modification du décret n° 91-1996 du 23 décembre 1991, relatif aux produits et services exclus du régime de la liberté des prix et aux modalités de leur encadrement.

Nature des textes	Numéro du JORT	Objet
- **Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines**	**4**	- Décret n° 2014-4581 du 31 décembre 2014, portant extension de la durée de validité de la concession d'exploitation de substances minérales du deuxième groupe dite concession "Sidi Behara", - Décret n° 2014-4582 du 31 décembre 2014, portant extension de la durée de validité de la concession d'exploitation de substances minérales du deuxième groupe dite concession "Sidi Litayem ».
	8	- Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 2 janvier 2015, portant extension de la durée de validité de la période du premier renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Kerkouane », - Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 2 janvier 2015, portant extension de la durée de validité de la période initiale du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « El Kef », - Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 2 janvier 2015, portant extension de la durée de validité de la période initiale du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Bouhajla », - Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 2 janvier 2015, portant extension de la durée de validité de la période initiale du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis« Tajerouine », - Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 2 janvier 2015, portant extension de la durée de validité de la période initiale du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Bargou », - Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 2 janvier 2015, portant extension de la durée

Nature des textes	Numéro du JORT	Objet
		de validité de la période du deuxième renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Ksar Hadada».
	49	- Décret gouvernemental n° 2015-450 du 12 juin 2015, portant institution d'une prime au titre de la contribution de l'Etat aux coûts de production du sucre extrait à partir de la betterave à sucre produit localement et fixant les conditions et les modalités de son octroi .
	90	- Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 3 novembre 2015, portant premier renouvellement du permis de recherche de substances minérales du 3ème groupe au lieu dit « Kebbouch » dans le gouvernorat du Kef , - Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 3 novembre 2015, portant premier renouvellement du permis de recherche de substances minérales du 4ème groupe au lieu dit « Sebkhat El Brigua » dans le gouvernorat de Médenine , - Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 3 novembre 2015, portant premier renouvellement du permis de recherche de substances minérales du 5ème groupe au lieu dit « Nefta Tozeur » dans le gouvernorat de Tozeur.
	96	- Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 26 novembre 2015, portant autorisation de disposer d'une quantité de phosphate issue des travaux dans le permis de recherche de substances minérales du 5ème groupe au lieu dit « Zabbeus-Abdallah-Gourguiba-Kef En Nsour » du gouvernorat de Sidi Bouzid,

Nature des textes	Numéro du JORT	Objet
		- Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 26 novembre 2015, portant deuxième renouvellement du permis de recherche de substances minérales du 3ème groupe au lieu dit « Jebel Rmila » dans le gouvernorat de Kasserine, - Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 26 novembre 2015, portant premier renouvellement du permis de recherche de substances minérales du 4ème groupe au lieu dit « Aziz » dans le gouvernorat de Tataouine, - Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 26 novembre 2015, portant extension de la durée de validité du deuxième renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis "Nord Médenine.
	100	- Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 7 décembre 2015, portant autorisation de disposer d'une quantité de phosphate issue des travaux dans le permis de recherche de substances minérales du $5^{ème}$ groupe au lieu dit « Chaketma » du gouvernorat de Kasserine.
	102	- Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 14 décembre 2015, portant autorisation de cession partielle des droits et des obligations dans le permis de recherche d'hydrocarbures dit permis «Sfax Offshore» et extension de la durée de validité de la période du premier renouvellement dudit permis, - Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 14 décembre 2015, portant autorisation de cession totale des intérêts et des obligations dans le permis de recherche d'hydrocarbures dit permis «El Jem» et deuxième renouvellement dudit permis,

Nature des textes	Numéro du JORT	Objet
		- Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines, du 14 décembre 2015, portant premier renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis «Zaafrane», - Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines, du 14 décembre 2015, portant extension de la durée de validité du premier renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis "Sud Remada", - Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des Mines du 14 décembre 2015, portant extension de la durée de validité de la période initiale du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis «Jenein Centre», - Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines, du 14 décembre 2015, portant extension de la durée de validité du premier renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis "Hammamet Offshore", - Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines, du 14 décembre 2015, portant premier renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis «Mahdia», - Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 14 décembre 2015, portant extension de la durée de validité du premier renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis «Chorbane», - Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 14 décembre 2015, portant extension de la durée de validité de la période initiale du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis «Bouhajla», - Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des

Nature des textes	Numéro du JORT	Objet
		mines du 14 décembre 2015, portant extension de la durée de validité du premier renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis «Nord des Chotts», - Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 14 décembre 2015, portant extension de la durée de validité de la période initiale du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis «Bargou».
- **Ministère des Affaires Sociales**	**46**	- Décret gouvernemental n° 2015-278 du 1er juin 2015, complétant le décret n° 2013-5183 du 18 novembre 2013, fixant les critères, les procédures et les conditions d'octroi du financement public pour les associations .
	91	- Décret gouvernemental n° 2015-1762 du 9 novembre 2015, fixant le salaire minimum interprofessionnel garanti dans les secteurs non agricoles régis par le code du travail, - Décret gouvernemental n° 2015-1763 du 9 novembre 2015, fixant le salaire minimum agricole garanti, - Décret gouvernemental n° 2015-1764 du 9 novembre 2015, fixant l'indemnité de transport pour les salariés payés au salaire minimum interprofessionnel garanti dans les secteurs non agricoles régis par le code du travail.

Nature des textes	Numéro du JORT	Objet
- **Ministère du Transport**	**42**	- Arrêté du ministre des finances, du ministre du transport et du ministre de commerce du 18 mai 2015, relatif à l'abattement des droits de stationnement et du tarif maxima de gardiennage auxquels sont assujetties les marchandises en séjour prolonge au port de Tunis - Goulette – Radès.
	77-78	- Arrêté du ministre des finances, du ministre du transport et du ministre de commerce du 14 septembre 2015, relatif à l'abattement des droits de stationnement et du tarif maxima de gardiennage des marchandises auxquels est assujettie une cargaison de granules de marbre au port de Zarzis.
- **Ministère de l'Equipement, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable**	**7**	- Arrêté du ministre de l'économie et des finances et du ministre de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable du 19 janvier 2015, portant fixation des redevances d'assainissement .
	48	- Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 1er juin 2015, fixant les tarifs des prestations de l'office de la topographie et du cadastre.
	50	- Décret gouvernemental n° 2015-460 du 9 juin 2015, modifiant et complétant le décret n°2012-1224 du 10 août 2012 portant application des dispositions de la loi des finances complémentaire pour l'année 2012 relatives à la création du programme spécifique pour le logement social.

Nature des textes	Numéro du JORT	Objet
- **Ministère de la Santé**	**57-58**	- Arrêté du ministre des finances et du ministre de la santé du 26 juin 2015, fixant les tarifs des analyses des produits alimentaires réalisés par l'institut national "Zouhair Kallel" de nutrition et de technologie alimentaire.
- **Ministère de la Jeunesse et des Sports**	**57-58**	- Arrêté du ministre la jeunesse et des sports et du ministre des finances du 13 juillet 2015, fixant les tarifs des services présentés par le complexe sportif international d'Ain Draham.
- **Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières**	**63**	- Décret gouvernemental n° 2015-1063 du 3 août 2015, portant autorisation d'aliénation au dinar symbolique au profit de l'agence foncière agricole de parcelles de terres domaniales agricoles sises à la région de Battan relevant du périmètre de la basse vallée de la Medjerda de la délégation de Battan du gouvernorat de la Manouba.
- **Instance Provisoire du Contrôle de la Constitutionnalité des Projets de Loi**	**103**	- Décision de l'instance provisoire du contrôle de la constitutionnalité des projets de Loi n° 2015-4 du 22 décembre 2015, relative au projet de loi de finances pour l'année 2016.